



Publié le 16 janvier 2024

**ARRETE N° 2024\_01\_05****DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A M. STEPHANE GARCIA,  
1<sup>er</sup> ADJOINT****Le Maire de la commune de SORGUES,****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20**Vu** la délibération n° DCM\_2020\_29 en date du 28 mai 2020 portant élection du Maire,**Vu** la délibération n° DCM\_2020\_31 en date du 28 mai 2020 installant M. Stéphane GARCIA en qualité d'adjoint**Vu** l'arrêté municipal en date du 20 août 2020 portant délégation de fonction et de signature à M. Stéphane GARCIA,**Considérant** qu'il y a lieu de fournir à l'administration un bon fonctionnement,**ARRETE****Article 1:** Au titre de l'article L2122-18 du CGCT, délégation est donnée à M. Stéphane GARCIA dans les matières suivantes : **FINANCES – DEVELOPPEMENT DURABLE – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.****FINANCES**

- Finances locales et gestion financière
- Budget principal et budgets annexes
- Comptabilité
- Signature des comptes de gestion
- Trésorerie
- Dette
- Affaires financières (contrat)
- Relation avec les satellites (SEM..)
- Coordination avec l'EPCI

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Grands projets structurants en matière de développement économique durable : suivi et représentation

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- Projets structurants dont le Plan Local d'Urbanisme, renouvellement urbain et grands projets.

**Article 2:** Au titre des fonctions visées à l'article 1, M. Stéphane GARCIA est autorisé à signer tous documents et pièces s'y rapportant.

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « Par délégation du Maire »

**Article 3:** En l'absence du délégataire, les domaines visés à l'article 1 seront assurés par ordre de priorité par :

- **FINANCES** : Mme Sylviane FERRARO
- **DEVELOPPEMENT DURABLE** : Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ
- **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE** :
  - Mme Sylviane FERRARO
  - M. Dominique DESFOUR

**Article 4:** Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, publié sur le site de la Ville et notifié à l'intéressé. Ampliation sera transmise au Comptable public ainsi qu'à Mmes FERRARO et CHUDZIKIEWICZ et M. DESFOUR.

**Article 5:** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7 :** L'arrêté municipal en date du 20 août 2020 portant délégation de fonction et de signature à M. Stéphane GARCIA est abrogé.



Fait à Sorgues, le 12 . 01 . 24

Le Maire

Thierry LAGNEAU

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte-tenu de la réception en Préfecture le .....  
Et de la notification le .....  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Bertrand COMBES